

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.06.2023

Numéro de version 1.0

Révision: 20.06.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Roundup Alphee
- **Code du produit:** 100266, 100295
- **Numéro d'enregistrement** W7351-1
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation** SU1 Agriculture, sylviculture, pêche
- **Catégorie du produit** PC27 Produits phytopharmaceutiques
- **Emploi de la substance / de la préparation** Herbicide
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A
CH-4800 Zofingen
Tel. +41 (0)62 746 80 00
info@staehler.ch
www.staehler.ch
- **Service chargé des renseignements:**
Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A
CH-4800 Zofingen
Tel. +41 (0)62 746 80 00
info@staehler.ch
www.staehler.ch
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Tox Info Suisse
Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)
Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Conseils de prudence**
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Indications complémentaires:**
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- **2.3 Autres dangers**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description:**
Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
Liquide prêt à l'emploi

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.06.2023

Numéro de version 1.0

Révision: 20.06.2023

Nom du produit: Roundup Alphee

(suite de la page 1)

· **Composants dangereux:**

CAS: 38641-94-0 EINECS: 254-056-8	Sel d'isopropylamine de glyphosate Aquatic Chronic 2, H411	1%
	Mouillant Aquatic Chronic 3, H412	0,5%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Après inhalation:** Veiller à l'apport d'air frais.
- **Après contact avec la peau:**
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes et rincer de nouveau les yeux.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire vomir.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Traitement symptomatique (décontamination, fonction vital), aucun antidot connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Carbon dioxide (CO₂)
Oxyde d'azote (NO_x)
Oxydes de phosphore (par exemple P₂O₅)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Éviter tout contact avec les yeux, avec la peau et avec le vêtement.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
PETITES QUANTITÉS: Peu de danger pour l'environnement. GRANDES QUANTITÉS: Réduire la dispersion au minimum. Éviter la contamination des égouts, des canalisations, des fossés et des cours d'eau. Aviser les autorités.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
PETITES QUANTITÉS: Laver la zone contaminée à l'eau. GRANDES QUANTITÉS: Absorber avec de la terre, du sable ou des matières absorbantes. Creuser le sol fortement contaminé. Rassembler dans des conteneurs pour l'élimination. Voir la section 7 pour les types de conteneurs. Rincer les déchets à l'aide de petites quantités d'eau. Utiliser le moins d'eau possible afin d'éviter toute contamination de l'environnement.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.06.2023

Numéro de version 1.0

Révision: 20.06.2023

Nom du produit: Roundup Alphee

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Mesures d'hygiène générale.
Conserver hors de la portée des enfants.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans le fût d'origine.
A conserver dans un récipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.
0°C - 45°C
- **Indications concernant le stockage commun:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Une cristallisation partielle peut se produire lors de l'entreposage prolongé en-dessous de la température minimale d'entreposage.
S'il gèle, le placer dans une pièce tiède et secouer souvent pour le remettre en solution.
Durée minimale de conservation: 2 ans.
Matériaux compatibles pour l'entreposage: acier inoxydable, fibre de verre, plastique, parois intérieures en verre
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Produit phytosanitaire
Produit destiné à l'agriculture.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

En cas de contact répété ou prolongé.
(EN 374)

- **Matériau des gants**
Butylcaoutchouc
Gants en PVC
Caoutchouc naturel (Latex)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.06.2023

Numéro de version 1.0

Révision: 20.06.2023

Nom du produit: Roundup Alphee

(suite de la page 3)

- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux/du visage** Pas nécessaire.
- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

- | | |
|--|----------------------------|
| · Couleur: | Jaune clair |
| · Odeur: | Caractéristique |
| · Point de fusion/point de congélation: | Non déterminé. |
| · Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Non déterminé. |
| · Point d'éclair | Non applicable. |
| · pH à 20 °C | 5,00 |
| · Viscosité: | |
| · Viscosité cinématique à 20 °C | 1,900 cSt |
| · Viscosité cinématique | |
| · Dynamique à 20 °C: | 1,93 mPas |
| · Solubilité | |
| · l'eau: | Soluble |
| · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) à 25 °C | < -3,2 log POW (Glyphosat) |
| · Pression de vapeur: | |
| · Densité et/ou densité relative | |
| · Densité à 20 °C: | 1,002 g/cm ³ |

· 9.2 Autres informations

- | | |
|---|--|
| · Aspect: | |
| · Forme: | Liquide |
| · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité. | |
| · Température d'inflammation: | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| · Propriétés explosives: | Le produit n'est pas explosif. |

· Informations concernant les classes de danger physique

- | | |
|---|-------|
| · Substances et mélanges explosibles | néant |
| · Gaz inflammables | néant |
| · Aérosols | néant |
| · Gaz comburants | néant |
| · Gaz sous pression | néant |
| · Liquides inflammables | néant |
| · Matières solides inflammables | néant |
| · Substances et mélanges autoréactifs | néant |
| · Liquides pyrophoriques | néant |
| · Matières solides pyrophoriques | néant |
| · Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |
| · Liquides comburants | néant |
| · Matières solides comburantes | néant |
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.06.2023

Numéro de version 1.0

Révision: 20.06.2023

Nom du produit: Roundup Alphee

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
Réagit avec l'acier galvanisé ou l'acier doux non-revêtu en dégageant de l'hydrogène, gaz très inflammable susceptible d'exploser.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réagit avec l'acier galvanisé ou l'acier doux non-revêtu en dégageant de l'hydrogène, gaz très inflammable susceptible d'exploser.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Matériaux incompatibles pour l'entreposage: acier galvanisé, acier doux non revêtu
Matériaux compatibles pour l'entreposage: voir section 7.2.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Décomposition thermique: Produits de combustion dangereux: voir section 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Roundup Alphee

Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 5000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50, 4 h	> 3,6 mg/L (rat)

- **Remarque:** Formulation similaire
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):**
Irritation cutanée
Lapin, 6 animaux, Test OCDE 404: Rougeur, valeur moyenne du score UE: 0,00
Gonflement, valeur moyenne du score UE: 0,00
Nombre de jours nécessaires à la guérison: 1
Irritation oculaire
Lapin, 6 animaux, test OCDE 405: Rougeur de la conjonctive, valeur moyenne du score UE: 0,50
Gonflement de la conjonctive, valeur moyenne du score UE: 0,06
Opacité de la cornée, valeur moyenne du score UE: 0,00
Lésions de l'iris, valeur moyenne du score UE: 0,00
Nombre de jours nécessaires à la guérison: 3
Toxicité aiguë par inhalation
Rat, CL50, 4 heures, aérosol: > 3,6 mg/L
Concentration maximale réalisable. Aucune mortalité. Le produit ne se trouve pas sous forme d'aérosol durant la manipulation et l'utilisation et par conséquent n'est pas classé comme Dangereux selon la directive

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.06.2023

Numéro de version 1.0

Révision: 20.06.2023

Nom du produit: Roundup Alphee

(suite de la page 5)

Préparations Dangereuses 1999/45/CE. Ce produit n'est pas utilisé sous forme d'aérosol lors de la manipulation ou de l'utilisation et n'est donc pas classé comme dangereux conformément au règlement CLP (CE 1272/2008).

Sensibilisation de la peau

Cobaye, teste de Buehler 9-induction: Négatif.

· Toxicité subaiguë à chronique:

N-(phosphonométhyl)glycine; { glyphosate}

Mutagénicité: Non mutagène.

Toxicité par administration répétée

Lapin, dermique, 21 jours: Toxicité DSENO: > 5.000 mg/kg de poids corporel/jour

Organes/systèmes cibles: néant; Autres effets: néant

Rat, oral, 3 mois: Toxicité DSENO: > 20.000 mg/kg d'aliment

Organes/systèmes cibles: néant; Autres effets: néant

Effets chroniques / carcinogénicité

Rat, oral, 24 mois: Toxicité DSENO: ~ 8.000 mg/kg d'aliment

Organes/systèmes cibles: yeux

Autres effets: diminution de la prise de poids, effets histopathologiques

Tumeur DSEO: > 20.000 ppm; Tumeurs: néant

Toxicité pour la reproduction/la fertilité

Rat, oral, 2 générations: Toxicité DSENO: 10.000 ppm

Reproduction DSENO: > 30.000 mg/kg d'aliment

Organes/systèmes cibles chez les parents: néant

Autres effets chez les parents: diminution de la prise de poids

Organes/systèmes cibles chez les jeunes: néant

Autres effets chez les jeunes: diminution de la prise de poids

Les effets sur la progéniture sont uniquement observés en cas de toxicité maternelle.

Toxicité sur le développement/térogénicité

Rat, oral, 6 - 19 jours de gestation: Toxicité DSENO: 1.000 mg/kg de poids corporel

Développement DSENO: 1.000 mg/kg de poids corporel

Autres effets sur l'animal mère: diminution de la prise de poids, survie réduite

Effets sur le développement: perte de poids, perte post-implantatoire, ossification tardive

Les effets sur la progéniture sont uniquement observés en cas de toxicité maternelle.

Lapin, oral, 6 - 27 jours de gestation: Toxicité DSENO: 175 mg/kg de poids corporel

Développement DSENO: 175 mg/kg de poids corporel

Organes/systèmes cibles chez l'animal mère: néant

Autres effets sur l'animal mère: survie réduite. Effets sur le développement: néant

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· **Toxicité aquatique:**

Roundup Alphee

EC50, 48h > 100 mg/L (daphnia magna)

ErC50, 72h > 87,7 mg/L (Scenedesmus subspicatus (Alge))

LC50, 96h > 100 mg/L (truite arc-en-ciel)

(Formulation similaire)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Sol, champs: Demi-vie: 2 - 174 jours (Koc: 884 - 60.000 L/kg)

Se lie fortement au sol.

Eau, aérobique: Demi-vie: < 7 jours

· Autres indications:

Formulation similaire

Toxicité pour les arthropodes

Abeille commune (Apis mellifera): Oral, 48 heures, DL50: > 9.742 µg/abeille

Abeille commune (Apis mellifera): Contact, 48 heures, DL50: 8.309 µg/abeille

Toxicité pour les organismes du sol, invertébrés

Ver de terre (Eisenia foetida): Toxicité aiguë, 14 jours, CL50: > 1.000 mg/kg de sol sec

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.06.2023

Numéro de version 1.0

Révision: 20.06.2023

Nom du produit: Roundup Alpee

(suite de la page 6)

*Toxicité pour les organismes du sol, micro-organismes**Test de transformation de l'azote et du carbone:**388 L/ha, 28 jours: Moins de 25% des effets sur les processus de transformation de l'azote et du carbone contenus dans le sol.**N-(phosphonométhyl)glycine; { glyphosate}**Toxicité aviaire**Colin de Virginie (Colinus virginianus): Toxicité alimentaire, 5 jours, CL50: > 4.640 mg/kg d'aliment**Canard colvert (Anas platyrhynchos): Toxicité alimentaire, 5 jours, CL50: > 4.640 mg/kg d'aliment**Colin de Virginie (Colinus virginianus): Toxicité orale aiguë, dose unique, DL50: > 3.851 mg/kg de poids corporel***12.3 Potentiel de bioaccumulation***Sel d'isopropylamine de glyphosate**Crapet arlequin (Lepomis macrochirus):**Poisson entier: FBC: < 1**Aucune bioaccumulation significative n'est à prévoir.***12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien***Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.***12.7 Autres effets néfastes****Autres indications écologiques:****Indications générales:***Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant**Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.***RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:***Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.**Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.***Emballages non nettoyés:****Recommandation:***Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une déchetterie. Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.***RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.5 Dangers pour l'environnement**

Non applicable.

ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**Indications complémentaires de transport:** Non réglementé pour le transport selon les règlements ADR/RID, IMO ou IAT/ICAO.**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**Prescriptions nationales:** Autorisé pour l'utilisation non professionnelle.**Classe de pollution des eaux:***Il est impossible que des produits phytosanitaires aient accès aux eaux. Pour cette raison il faut les emmagasiner conformément aux exigences de sécurité d'après la classe de pollution des eaux 3. Par conséquent il n'est pas nécessaire de classer et marquer des produits phytosanitaires en classe de pollution*

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.06.2023

Numéro de version 1.0

Révision: 20.06.2023

Nom du produit: Roundup Alphee

des eaux.

(suite de la page 7)

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction*Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.**Eviter chaque contact inutile avec le produit.**L'emploi abusif peut nuire à la santé.***RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes*H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.***· Service établissant la fiche technique: Stähler Suisse SA****· Contact:**

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel.: +41 (0) 62 746 80 00

info@staehler.ch

www.staehler.ch

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3